

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 24

Présents : 21

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

12/12/2025

Date d'affichage

12/12/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Étaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlene, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

M. DESNOUHES Laurent donne pouvoir à M. CLAIRGEAUX Eric

Étai(ent) absent(s) :

M. HERITEAU Antoine, Mme LUMINEAU Catherine

Étai(ent) excusé(s) :

M. DESNOUHES Laurent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DUBIN Nathalie

Numéro interne de l'acte : D16_12_2025

Objet : Prime de fin d'année du personnel sous contrat de droit privé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu que les agents en contrat de droit privé sont exclus du champ d'application du statut propre aux agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu que l'attribution des primes aux agents en contrat de droit privé employés dans les collectivités territoriales et des établissements publics relève d'une décision de l'organe délibérant,

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de verser le complément indemnitaire annuel (CIA) à des agents qui ne peuvent en bénéficier sans une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la prime d'un apprenti en contrat de droit privé arrivé dans la collectivité depuis le 28 août 2025, à 67.20 € pour l'année 2025,

Cette somme est calculée en tenant compte de la date de recrutement de l'agent dans la collectivité et de sa manière de servir.

La dite somme sera versée en une seule fois pour l'année 2025 au mois de décembre.

Les frais correspondants sont inscrits au Budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Le Secrétaire de séance,
Nathalie DUBIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVRÉMONT

Le Maire, Jean-Louis ROY